

INTERNATIONAL ORGANIZATION OF SUPREME AUDIT INSTITUTIONS
ORGANISATION INTERNATIONALE DES INSTITUTIONS
SUPERIEURES DE CONTROLE DES FINANCES PUBLIQUES
INTERNATIONALE ORGANISATION DER OBERSTEN RECHNUNGSKONTROLLBEHÖRDEN
ORGANIZACIÓN INTERNACIONAL DE LAS ENTIDADES FISCALIZADORAS SUPERIORES
المنظمة الدولية للأجهزة العليا للرقابة المالية العامة والمحاسبة



INTOSAI – RAPPORT ANNUEL 2017

États financiers 2017 de l'INTOSAI

Rapport des auditeurs externes

rapport des auditeurs externes

Rechnungshof, Dampfschiffstrasse 2,
1031 VIENNA · VIENNE · WIEN · VIENA
AUSTRIA · AUTRICHE · ÖSTERREICH · AUSTRIA
Tel. +43 1 711 71-8323 | Fax +43 1 718 09 69
intosai@rechnungshof.gv.at | www.intosai.org

Ce document a été publié en anglais, français, espagnol et allemand par le Secrétariat général de l'INTOSAI.

L'édition anglaise a constitué la base de la signature et des traductions.

Table des matières

Préambule.....	I
I Introduction	1
I.1 Historique de l'organisation.....	1
I.2 Statut légal de l'INTOSAI.....	1
I.3 Secrétariat général de l'INTOSAI.....	1
I.4 État du Secrétariat général de l'INTOSAI.....	1
II. Rapport d'activités et moments forts liés aux décisions prises en 2017.....	3
II.1 Généralités.....	3
II.2 Moments forts liés aux décisions prises en 2017.....	4
II.3 24 ^{ème} Symposium ONU/INTOSAI.....	5
II.4 Audit des états financiers de l'INTOSAI pour la période 2016.....	5
II.5 Circulaire no. 79 de l'INTOSAI.....	5
III. Rapport des auditeurs indépendants – 9 mars 2018.....	6
IV. États financiers 2017	9
IV.1 État de la situation financière	9
IV.2 État de la performance financière.....	10
IV.3 État des variations de l'actif net / situation nette.....	10
IV.4 État des flux de trésorerie	11
IV.5 État de comparaison des montants budgétisés et réels	12
IV.6 Notes	13
6.1 Principales politiques comptables.....	13
6.2 Notes relatives aux états de la situation financière	18
6.3 Notes relatives aux états de la performance financière.....	23
6.4 Notes relatives aux états de la trésorerie	28
6.5 Notes relatives aux états de la comparaison des montants budgétisés et réels.....	29
Annexe IV.6 Membres de l'INTOSAI.....	30

Préambule

C'est avec grand plaisir que je vous présente les états financiers de l'INTOSAI pour l'exercice 2017. En ma première année de présidence, je suis ravi que ceci coïncide avec le 40^{ème} anniversaire de la Déclaration de Lima, notre principe fondateur pour le Cadre international des prises de position professionnelles. Ce parcours, de l'aspiration à la réalité, reflète l'entrée dans la professionnalisation de notre honorable organisation.

L'implication avec d'autres donateurs, normalisateurs et leaders du secteur public à l'échelle internationale place l'INTOSAI au centre de nombreuses initiatives, tel qu'indiqué dans notre nouveau Plan stratégique. Les réflexions sur l'indépendance des ISC et la plaidoirie en faveur d'une plus grande indépendance financière et administrative vont au-delà des Déclarations de Lima et de Mexico ; le travail en cours a mené à un objectif stratégique. Une telle évolution est également due aux contributions que nous avons apportées en tant qu'ISC aux tendances et initiatives internationales, comme la question de la participation que nous pouvons apporter au programme de développement durable à l'horizon 2030 des Nations Unies (les objectifs de développement durable). Notre rôle dans la mise en place d'une seule voix publique à l'échelle internationale nous a permis d'avoir des interactions avec la société civile, les commissions statistiques et les organisations des NU, et aussi de contracter un engagement avec des parties prenantes nationales visant à améliorer notre pertinence.

Toutes ces initiatives et succès n'auraient pas été possibles sans l'effort constant de tous nos membres. La crédibilité de ce que nous affirmons est liée à la qualité de ce que nous faisons. L'introduction de la Procédure officielle revue pour les produits de l'INTOSAI a commencé en 2017 et les premières indications semblent révéler que nous allons améliorer nos publications actuelles et futures afin de répondre aux attentes élevées que nous nous imposons.

Je tiens à remercier la Secrétaire générale et toute son équipe pour l'ardeur au travail témoigné au cours des six dernières décennies et pour le soutien continu apporté à notre organisation.

(Signé) Dr. Harib Saeed Al Amimi

Président de l'ISC des Émirats Arabes

Président du Comité directeur de l'INTOSAI

I Introduction

I.1 Historique de l'organisation

L'Organisation internationale des institutions supérieures de contrôle des finances publiques (INTOSAI) est une organisation autonome, indépendante et apolitique établie comme institution permanente qui a pour but d'encourager les échanges d'idées et d'expériences entre les Institutions supérieures de contrôle des finances publiques dans le domaine du contrôle des finances publiques. Elle a son siège à Vienne, en Autriche. Les Statuts de l'INTOSAI (<http://www.intosai.org/fr/sur-lintosai/statuts.html>) et le Plan stratégique de l'INTOSAI (<http://www.intosai.org/about-us/strategic-plan-of-intosai.html>) représentent la base principale de ses activités. La préparation des états financiers est prescrite expressément par le Règlement financier de l'INTOSAI. L'INTOSAI est financée par le biais de cotisations versées par les membres, de versements volontaires et par des apports en nature.

I.2 Statut légal de l'INTOSAI

Depuis le mois de juillet 2006, l'INTOSAI jouit du statut légal d'organisation internationale non-gouvernementale (Loi fédérale octroyant des privilèges aux organisations non-gouvernementales, JO No. 174/1992).

I.3 Secrétariat général de l'INTOSAI

Le Secrétariat général de l'INTOSAI a son siège permanent à Vienne depuis 1968 (par décision du VIe Congrès de l'INTOSAI, Tokyo), dans les bâtiments de la Cour des comptes de la République fédérale d'Autriche. Le Secrétariat général assure le soutien administratif central à l'INTOSAI, gère le budget de l'INTOSAI, appuie le Comité directeur et le Congrès, facilite la communication entre les membres et organise des symposiums et des projets spéciaux.

Le président de la Cour des comptes de la République fédérale d'Autriche exerce la fonction de Secrétaire général de l'INTOSAI.

Conformément à l'article 12, alinéa 3) des Statuts de l'INTOSAI (version 2016), la Cour des comptes de la République fédérale d'Autriche pourvoit le Secrétariat général en personnel, fournit les locaux nécessaires à son fonctionnement et prend en charge les dépenses encourues.

I.4 État du Secrétariat général de l'INTOSAI

Conformément à l'article 6, alinéa 2), sous-alinéa f) des Statuts de l'INTOSAI (version 2016), le Secrétariat général soumet par la présente au Comité directeur son rapport annuel contenant les états financiers pour l'exercice 2017.

Les états financiers ont été vérifiés par les auditeurs externes conformément à l'article 13 des Statuts de l'INTOSAI (version 2016).

Les états financiers pour l'exercice 2017 ont été établis en accord avec les Normes de comptabilité internationales du secteur public (IPSAS) et présentent fidèlement la situation financière, la performance financière et les résultats des opérations ainsi que le flux de trésorerie de l'INTOSAI.

Pour conclure, le Secrétariat général se permet d'exprimer ses remerciements et sa reconnaissance aux Institutions supérieures de contrôle des finances publiques du Ghana et de Lituanie, nommées comme auditeurs pour l'audit des états financiers de l'INTOSAI relatifs à l'exercice 2017, pour leur excellente coopération et leur précieuse expertise.

(Signé) **Dr. Margit Kraker**

La Secrétaire générale de l'INTOSAI
Présidente de la cour des comptes
Autriche

(Signé) **Herbert Baumgartner**

Direction financière
Secrétariat général de l'INTOSAI
Autriche

II. Rapport d'activités et moments forts liés aux décisions prises en 2017

II.1 Généralités

Conformément aux Statuts de l'INTOSAI, le Plan stratégique de l'INTOSAI pour la période 2017–2022, en particulier les priorités stratégiques et les quatre objectifs stratégiques – objectif 1 : Normes professionnelles, objectif 2 : Renforcement des capacités institutionnelles, objectif 3 : Partage et gestion des connaissances et objectif 4 : Organisation internationale modèle – la politique de communication de l'INTOSAI et la Procédure officielle pour les Normes professionnelles de l'INTOSAI, toutes les entités et tous les organes de l'INTOSAI ont œuvré, en 2017, pour la mise en œuvre des décisions et résultats pris lors du XXIIe INCOSAI, qui a été organisé avec excellence par l'Institution supérieure des finances publiques des Émirats arabes unis (EAU) à Abou Dhabi, en décembre 2016.

Parmi la liste des décisions prises, la plus importante et orientée vers l'avenir a sans aucun doute été l'adoption du nouveau Plan stratégique, qui répond à l'objectif de l'INTOSAI d'être la voix pour les Institutions supérieures de contrôle des finances publiques dans le monde, et de renforcer la coopération parmi les organes de l'INTOSAI. En mettant la résolution en pratique, les présidents d'objectifs de l'INTOSAI ont uni leurs forces et ont élaboré un tableau de bord commun pour présenter les activités et le progrès des commissions d'objectifs.

Les Organisations régionales de l'INTOSAI se sont également engagées pour améliorer la coopération, et ont, dans le cadre du Forum régional pour le renforcement des capacités, convenu de la création d'une plateforme de coopération des Régions de l'INTOSAI en vue de fournir une référence unique de coordination des efforts de renforcement des capacités entrepris à l'échelle régionale. Ceci permettra à l'INTOSAI de travailler de manière plus rationnelle et d'établir des voies claires de communication.

À l'occasion de la réunion du Comité directeur en 2017, de vives discussions ont eu lieu dans le cadre des sessions en groupes, qui se sont déroulées pour la troisième fois consécutive et a permis aux membres du Comité directeur d'exprimer leurs opinions sur des questions thématiques et actuelles liées aux audits des ODD et au mécanisme de normalisation de l'INTOSAI. Le vif échange de points de vue a démontré que l'organisation continue d'être une communauté vivante et ouverte d'esprit, qui encourage l'optimisation de ses méthodes de travail qui aspire continuellement à exploiter sa diversité culturelle et à créer, fidèle à sa devise, des bénéfices mutuels pour tous – que ce soit pour ses ISC membres de l'INTOSAI, ses parties prenantes externes ou le public dans son ensemble.

II.2 Moments forts liés aux décisions prises en 2017

Le suivi du Plan stratégique de l'INTOSAI pour la période 2017–2022 adopté en 2016, la participation des ISC à la mise en œuvre des objectifs de développement durable des Nations Unies (ODD) et le développement futur du processus normatif de l'INTOSAI ont fait partie des principaux thèmes de l'INTOSAI en 2017. La liste suivante présente les principales décisions orientées vers l'avenir prises par le Comité directeur en 2017 :

- Adoption des principaux thèmes suivants pour le XXIII^e INCOSAI à Moscou, qui se déroulera durant la dernière semaine du mois de septembre en 2019 :
Thème I: « Les technologie de l'information utilisées pour développer l'administration publique » sous la présidence de l'ISC de Chine, et
Thème II: « Le rôle que jouent les Institutions supérieures de contrôle des finances publiques dans la réalisation des priorités et objectifs nationaux » sous la présidence de l'ISC de la Fédération de Russie and goals” ;
- Adoption de l'ISC de Guam en tant que membre affilié ;
- Approbation de l'ISC du Brésil en tant que candidat du Comité directeur de l'INTOSAI pour l'organisation du XXIV^e INCOSAI en 2022 ;
- Création d'une Task force au sein du Comité directeur pour la révision de trois Manuels de l'INTOSAI (Manuels des Commissions, Manuel des Réunions du Comité directeur et Manuel des Congrès) ;
- Adoption du Plan de développement stratégique revu pour le Cadre des prises de position professionnelles de l'INTOSAI (IFPP) 2017–2019 ;
- Approbation de la nomination de trois nouveaux membres du Forum FIPP des ISC du Bhoutan, du Costa Rica et de la Norvège ;
- Adoption de l'interprétation selon laquelle de nouvelles prises de position (et celles qui ont été revues) peuvent prendre effet après que le Comité directeur les aies présentées à l'INCOSAI pour leur endossement final ;
- Création d'une Plateforme de coopération des Régions de l'INTOSAI en tant qu'unique référence et point de conduite et de coordination des efforts de renforcement des capacités ;
- Adoption de la proposition relative à l'assurance qualité des Biens publics de l'INTOSAI, qui sont élaborés et publiés en dehors de la Procédure officielle du Cadre IFPP.

II.3 24^{ème} Symposium ONU/INTOSAI

Le 24^{ème} Symposium ONU/INTOSAI s'est déroulé à Vienne, Autriche, du 31 mai au 2 juin 2017. Il s'est concentré sur les thèmes suivants :

Numérisation, données ouvertes et exploration de données : pertinence et implications pour le travail d'audit des ISC et pour accroître leur contribution au suivi et à l'examen des ODD

Le Symposium a permis aux représentants des Nations Unies et à l'INTOSAI, à ses membres participants ainsi qu'aux participants supplémentaires de réfléchir sur les thèmes cités ci-dessus. L'objectif du Symposium était d'inclure les divers points de vue régionaux, de comparer les différents niveaux de développement et de discuter sur les implications et la pertinence actuelles de la numérisation, des données ouvertes et de l'exploration des données pour les ISC, et de réfléchir sur les possibilités d'améliorer leur participation au suivi et à la révision des ODD.

II.4 Audit des états financiers de l'INTOSAI pour la période 2016

Conformément à l'article 13 des Statuts de l'INTOSAI, un audit des états financiers 2016 a été mené en mars 2017 par les Institutions supérieures de contrôle des finances publiques (ISC) du Ghana et de la Lituanie en qualité d'auditeurs nommés par le XXII^e Congrès de l'INTOSAI. Les auditeurs ont formulé une opinion d'audit sans réserve.

Au cours de la révision du Règlement financier et des Règles de gestion financière de l'INTOSAI en 2017, il a été constaté qu'il serait utile de préparer les états financiers de l'INTOSAI en entière conformité avec les IPSAS, car jusqu'à présent, ils étaient préparés uniquement sur la base des normes IPSAS.

En vue de garantir la continuité et la comparabilité requises, les états financiers pour l'exercice 2016 ont dû être reformulés (aucune modification des chiffres n'a été requise) afin de satisfaire le règlement des normes IPSAS. Les états financiers pour l'exercice 2016 ont donc été revus une nouvelle fois par les auditeurs de l'INTOSAI en mars 2018, ensemble avec les états financiers pour l'exercice 2017.

II.5 Circulaire no. 79 de l'INTOSAI

La Circulaire no. 79 de l'INTOSAI donne un aperçu détaillé des activités de l'INTOSAI menées en 2017. La Circulaire no. 79 est disponible sur le site web de l'INTOSAI à l'adresse :

<http://www.intosai.org/fr/documents/intosai/group012.html>¹

¹ Nom utilisateur : membres et mot de passe : intmemb1953



III. Rapport des auditeurs indépendants – 9 mars 2018

Au Secrétariat général de l'INTOSAI

Opinion

Nous avons vérifié les états financiers de l'INTOSAI pour l'exercice clos le 31 décembre 2017, comprenant l'état de la situation financière, l'état de la performance financière, l'état des variations de l'actif net (fonds), le tableau des flux de trésorerie, l'état de comparaison des montants budgétés et réels, et les notes, y compris le résumé des politiques de comptabilité importantes, pour l'exercice financier clôturé.

À notre avis, les états financiers reflètent une image aussi véridique et fidèle que possible de la situation financière de l'INTOSAI au 31 décembre 2017, ainsi que de la performance financière et du flux de trésorerie pour l'exercice clôturé en accord avec les Normes de comptabilité internationales du secteur public (IPSAS).

Fondement de notre opinion

Nous avons réalisé notre audit conformément aux Normes internationales des Institutions supérieures de contrôle des finances publiques (ISSAI). Nos responsabilités sous ces normes sont décrites plus en détail sous la partie réservée aux *Responsabilités des auditeurs liées à l'audit des états financiers* de notre rapport. Nous sommes indépendants de l'INTOSAI et du Secrétariat général de l'INTOSAI conformément au *Code de déontologie* (ISSAI 30) de l'INTOSAI, et nous avons assumé nos autres responsabilités déontologiques conformément au Code de déontologie de l'INTOSAI. Nous estimons avoir recueilli suffisamment d'éléments probants appropriés pour appuyer notre opinion.

Principales questions d'audit

Les principales questions d'audit sont les questions qui, selon le jugement professionnel des auditeurs, ont été d'une importance particulière lors de l'audit des états financiers de l'INTOSAI pour l'exercice s'achevant le 31 décembre 2017. Ces questions ont été abordées dans le contexte de l'audit des états financiers dans son ensemble, et pour former l'opinion des auditeurs à ce sujet, et les auditeurs ne fournissent pas une opinion séparée sur ces questions.

Nous avons constaté que le Secrétariat général de l'INTOSAI (ci-après – le Secrétariat général) transfère les fonds de l'IDI, de la Revue internationale de la vérification des comptes publics et des objectifs stratégiques pour le financement de ses opérations. Bien que les bénéficiaires de ces transferts ne rendent pas compte de l'utilisation de ces fonds au Secrétariat général, nous avons constaté que le Secrétariat général a fait rapport de tels transferts dans le cadre de ses dépenses dans son état de la performance financière. Au cours des deux dernières années, par exemple, nous avons constaté qu'un total de EUR 32.763, EUR 130.302 et EUR 82.931 transférés respectivement à l'IDI, à la Revue internationale de la vérification des comptes publics et aux objectifs stratégiques a été saisi comme dépense réelle dans l'état de la performance financière et l'état de comparaison des montants budgétisés et réels bien qu'il n'y ait eu aucune preuve de telles dépenses réelles inscrites dans les livres du Secrétariat général.

Nous avons mené des procédures d'audit pour s'assurer que les fonds transférés aux organes bénéficiaires en question ont été inscrits correctement dans les comptes du Secrétariat général. Bien que nous n'ayons pas d'objection à ce que les auditeurs des organes bénéficiaires mènent des audits des dépenses relatives à de tels transferts, la pratique en vigueur exige que les organes bénéficiaires soumettent périodiquement l'état de leurs dépenses réelles au Secrétariat général.

De manière alternative, le Secrétariat général pourrait songer à maintenir des comptes de transit pour les organes en question par le biais desquels les fonds qui leur seraient attribués seraient transférés. Dans le cas où il y a des encours, il faudrait faire en sorte que les soldes soient détaillés comme actifs et passifs dans l'état de la situation financière de l'INTOSAI.

Le Secrétariat général nous a informés que les bénéficiaires de l'INTOSAI seront priés, d'ici la fin de l'année, de soumettre des informations détaillées sur l'état de leurs dépenses réelles et / ou des listes de cas d'emploi pour 2018 par rapport aux cotisations transférées.

Responsabilités de la Direction et de ceux chargés de la gouvernance des états financiers

Le Secrétariat général de l'INTOSAI est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux IPSAS et du contrôle interne selon que la Direction le juge nécessaire afin de permettre une préparation des états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives résultant de fraudes ou d'erreurs.

Ceux chargés de la gouvernance ont la responsabilité de superviser le processus d'information financière.

Responsabilité de l'auditeur lors de l'audit des états financiers

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives résultant de fraudes ou d'erreurs, et de publier un rapport d'audit qui inclut notre opinion. L'assurance raisonnable est un degré élevé

d'assurance mais n'est pas une garantie que l'audit mené conformément aux ISSAI détectera toujours des anomalies significatives si elles existent. Des anomalies peuvent survenir de fraudes ou d'erreurs et sont considérées comme significatives si, individuellement ou collectivement, elles peuvent raisonnablement être susceptibles d'influer sur les décisions économiques des utilisateurs prises sur la base de ces états financiers.

Lors d'un audit mené conformément aux normes ISSAI, nous exerçons un jugement professionnel et maintenons un scepticisme professionnel tout au long de l'audit. De plus :

- Nous identifions et évaluons les risques d'anomalies significatives des états financiers résultant de fraudes ou d'erreurs, concevons et accomplissons des procédures d'audit réactives à ces risques, et obtenons assez d'informations probantes appropriées afin de fournir un fondement pour notre opinion. Le risque de ne pas détecter des anomalies significatives résultant de fraudes est plus élevé que celles résultant d'erreurs étant donné que la fraude peut inclure une collusion, contrefaçon, des omissions intentionnelles, de fausses représentations, ou si le contrôle interne est outrepassé.
- Nous acquérons une connaissance du contrôle interne pertinente afin de concevoir des procédures d'audit adaptées compte tenu des circonstances, mais pas dans le but de formuler une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Secrétariat général de d'INTOSAI.
- Nous évaluons l'adéquation des politiques comptables.
- Nous évaluons la présentation, structure et contenu des états financiers dans leur ensemble, y compris les informations, et si les états financiers représentent les opérations et faits sous-jacents de manière à pouvoir atteindre une présentation fidèle.

(Signé) **Daniel Yaw Domelevo**

Vérificateur Général de l'ISC
du Ghana

(Signé) **Dr. Arūnas Dulkys**

Vérificateur Général de l'ISC
de Lituanie

IV. États financiers 2017

IV.1 État de la situation financière

au 31 décembre 2017

en EUR

	Notes	2017	2016
ACTIF			
Actifs à court terme			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	6.2.1	252.366	257.650
Créances	6.2.2	149.994	133.380
Frais payés par acompte INTOSAI	6.2.3	754	405
Comptes de dépôt à terme	6.2.4	700.077	750.058
Total actifs à court terme		1.103.191	1.141.493
Actifs à long terme			
Autres créances	6.2.5	91	233
Comptes de dépôt à terme	6.2.6	300.000	250.000
Propriété, installation et équipement	6.2.7	519	778
Immobilisations incorporelles	6.2.8	15.566	13.698
Total actifs à long terme		316.176	264.709
TOTAL ACTIFS		1.419.367	1.406.202
PASSIF			
Passifs à court terme			
Autres passifs à court terme	6.2.9	147.501	110.562
Provisions à court terme	6.2.10	14.893	10.136
Cotisations des membres par avance	6.2.11	20.769	38.274
Total passifs à court terme		183.163	158.972
Passifs à long terme			
Autres passifs à long terme	6.2.12	32.809	16.176
Total passifs à long terme		32.809	16.176
TOTAL PASSIFS		215.972	175.148
Compensation arrondie		+3	+1
ACTIFS NETS		1.203.398	1.231.055
ACTIFS NETS / SITUATION NETTE			
Excédents accumulés d'exercices précédents	-	1.231.055	1.093.518
Excédent pour la période	6.3.13	-27.657	137.537
TOTAL ACTIFS NETS / SITUATION NETTE		1.203.398	1.231.055

IV.2 État de la performance financière

pour l'exercice financier clos le 31 décembre 2017
en EUR

	Notes	2017	2016
PRODUITS			
Cotisations			
Produit des cotisations établies	6.3.1	348.947	329.975
Autres produits			
Autres produits	6.3.2	4.939	3.146
Intérêts des avoirs en banque de l'INTOSAI	6.3.3	1.344	1.913
TOTAL PRODUITS		355.230	335.034
CHARGES	6.3.4		
Contribution aux objectifs stratégiques	6.3.5	-82.931	-
Déplacements	6.3.6	-82.116	-53.914
Contribution à la RIVCP	6.3.7	-66.223	-64.079
Traduction/Interprétariat	6.3.8	-65.247	-34.310
Service de conférence	6.3.9	-21.960	-236
Contribution au Congrès	6.3.10	-16.645	-16.118
Contribution à l'IDI	6.3.11	-16.645	-16.118
Autres charges	6.3.12	-31.120	-12.722
TOTAL CHARGES		-382.887	-197.497
EXCÉDENT POUR LA PÉRIODE	6.3.13	-27.657	+137.537

IV.3 État des variations de l'actif net / situation nette

pour l'exercice financier clos le 31 décembre 2017
en EUR

	Notes	2017	2016
ACTIFS NETS / SITUATION NETTE			
Bilan au 1 ^{er} janvier (excédents accumulés des exercices précédents)	-	1.231.055	1.093.518
Excédent pour la période	6.3.13	-27.657 ²	137.537 ³
Bilan au 31 décembre (excédent accumulé⁴)		1.203.398	1.231.055

² Le déficit pour 2017 contient EUR 120 pour les charges des périodes précédentes.

³ L'excédent pour 2016 contient EUR 7 pour les charges des périodes précédentes.

⁴ L'excédent accumulé représente une accumulation des cotisations de membres de l'INTOSAI non dépensées de plusieurs années, y compris plusieurs années triennales qui ont été conclues à présent.

IV.4 État des flux de trésorerie

pour l'exercice financier clos le 31 décembre 2017
en EUR

EXCÉDENT DES OPÉRATIONS COURANTES	Notes	2017	2016
Mouvements sans effet sur la trésorerie	6.3.13	-27.657	137.537
Dépréciation			
Augmentation des dettes (passifs non courants)	6.2.7, 6.2.8	7.172	2.539
Augmentation (+) / Diminution (-) des dettes (passifs courants)	6.4.1	16.633	16.040
Diminution des dettes (cotisations des membres reçues d'avance)	6.4.2	36.939	-81.420
Augmentation (+) / Diminution (-) des dettes (provisions à court terme)	6.4.3	-17.505	-4.125
Augmentation (-) / Diminution (+) des autres actifs courants (paiements par avance de l'INTOSAI)	-	4.757	-904
Augmentation des créances (cotisations des membres)	-	-350	665
Diminution des créances (autres créances - courantes)	6.4.4	-17.044	-9.054
Diminution des créances (autres créances - non courantes)	-	430	86
FLUX DE TRÉSORERIE NET D'OPÉRATIONS COURANTES	-	142	222
FLUX DE TRÉSORERIE D'ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		3.517	61.586
Achat d'installation et d'équipement (infrastructure)			
Achat d'installation et d'équipement (immobilisations incorporelles)	6.2.7	0	-1.867
Diminution (+) / Augmentation (-) des autres actifs courants (comptes de dépôt à terme)	6.2.8	-8.782	-14.940
Augmentation (-) / Diminution (+) des autres actifs non courants (comptes de dépôt à terme)	6.4.5	49.981	-350.058
FLUX DE TRÉSORERIE NET D'ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT	6.4.6	-50.000	50.000
AUGMENTATION NETTE (+) / DIMINUTION (-) TRÉSORERIE ET EQUIVALENTS DE TRÉSORERIE		-8.801	-316.865
Trésorerie et équivalents de trésorerie au 1 ^{er} janvier		-5.284	-255.279
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU 31 DÉCEMBRE	-	257.650	512.929
Mouvements sans effet sur la trésorerie		252.366	257.650

IV.5 État de comparaison des montants budgétisés et réels

pour l'exercice financier le 31 décembre 2017
en EUR

	Notes	Montants budgétisés	Montants réels	Différence
PRODUITS				
Cotisations				
Produit des cotisations établies		348.947	348.947	0
Autres produits				
Autres produits		-	4.939	+4.939
Intérêts sur les comptes de l'INTOSAI		3.002	1.344	-1.658
TOTAL PRODUITS	6.5	351.949	355.230	+3.281
CHARGES				
Contribution aux objectifs stratégiques		-81.708	-82.931	-1.223
Déplacements		-85.000	-82.116	+2.884
Contribution à la RIVCP		- 65.717	-66.223	-506
Traduction / Interprétation		-81.000	-65.247	+15.753
Service de conférence		-9.500	-21.960	-12.460
Contribution au Congrès		-16.541	-16.645	-104
Contribution à l'IDI		-16.391	-16.645	-254
Représentation		-14.000	-10.773	+3.227
Dépréciation		-8.972	-7.172	+1.800
Autres charges		-2.000	-3.116	-1.116
Frais bancaires		-4.100	-2.641	+1.459
TI		-1.900	-2.520	-620
Récompenses pour le personnel		-2.000	-2.000	0
Transport		-4.000	-1.905	+2.096
Frais postaux		-3.500	-353	+3.147
Retenue d'impôts sur les intérêts		-752	-336	+416
Littérature spécialisée		-500	-167	+334
Charges pour les périodes précédentes		0	-120	-120
Fournitures de bureau		-900	-17	+883
Impression		-500	0	+500
TOTAL CHARGES	6.5	-398.981	-382.887	+16.096
DÉFICIT POUR LA PÉRIODE	6.5	-47.032	-27.657	+19.377

IV.6 Notes

6.1 Principales politiques comptables

6.1.1 Base juridique et règles comptables

Les comptes de l'INTOSAI sont tenus en conformité avec l'article IV du Règlement financier et des Règles de gestion financière de l'INTOSAI. L'article IV stipule que les états financiers seront rédigés sur la base de la comptabilité d'exercice conformément aux Normes comptables internationales du secteur public (IPSAS). Les comptes sont tenus en euros sur la base de l'année civile, excepté là où les normes IPSAS.

6.1.2 Principes comptables

L'objectif des états financiers est de fournir des informations sur la situation financière et la situation de performance, les flux de trésorerie, les changements d'actifs nets / situation nette et la comparaison budgétaire de l'INTOSAI qui sont utiles pour la prise de décision, et pour démontrer la responsabilité des ressources qui sont confiées à l'INTOSAI.

C'est dans cet esprit que le présent document a été rédigé.

Les principes comptables à suivre lors de la rédaction des états financiers sont énoncés dans l'article IV.3 du Règlement financier et des Règles de gestion financière de l'INTOSAI et contiennent la présentation fidèle, la continuité d'exploitation, la permanence des méthodes, l'importance relative et l'agrégation, la comptabilité des engagements modifiée et une information comparative.

Les caractéristiques qualitatives du reporting financier telles qu'énoncées dans le Cadre conceptuel des IPSAS s'appliquent dans le contexte de l'INTOSAI et sont les suivantes : pertinence, fiabilité, compréhensibilité et comparabilité.

La préparation des états financiers conformément aux règles et principes cités plus haut requièrent la direction d'effectuer des évaluations qui affectent les montants déclarés de certains éléments dans les états de la situation financière et les états de la performance financière, ainsi que la présentation liée aux instruments financiers et aux actifs et passifs éventuels.

En raison de la nature de l'INTOSAI en tant qu'organisation portée par des contributions en nature, le personnel clé de la direction (président, membres du Comité directeur, Secrétaire générale, présidents des Commissions d'objectifs de l'INTOSAI etc.) n'a pas été rémunéré par l'INTOSAI, mais directement par les ISC membres de l'INTOSAI. Les services en nature des membres de l'INTOSAI ne sont pas reconnus et ne présentent ni un revenu ni un actif.

6.1.3 Base pour la préparation

6.1.3.1 Monnaie

Les états financiers sont libellés en euros (EUR), la monnaie fonctionnelle de la situation géographique de l'INTOSAI, qui est Vienne, Autriche.

6.1.3.2 Arrondis

Toutes les données financières ont été arrondies à l'euro le plus proche. Des petites différences d'arrondi (EUR 1 à EUR 3) dans les lignes des sommes des graphiques (par ex., états financiers de la situation financière, états de la performance financière etc.) peuvent se produire.

6.1.3.3 Recours aux estimations

Conformément aux normes IPSAS et aux principes comptables acceptés de manière générale, les états financiers contiennent des montants basés sur des estimations et hypothèses de la direction qui sont fondées sur la base des informations les plus fiables disponibles (jugement professionnel). Des estimations importantes incluent, mais ne sont pas limitées aux points suivants : risque financier des comptes débiteurs, revenu couru, actifs et passifs éventuels et le degré de dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles. Les résultats réels peuvent être différents de ceux des estimations. Les changements affectant les estimations sont repris dans la période à laquelle ils sont connus et pour laquelle ils sont comptabilisés.

6.1.4 États de la situation financière

6.1.4.1 Immobilisations incorporelles

Les licences de logiciel acquises sont comptabilisées au coût historique (prix d'acquisition), diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeurs. Les actifs sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur leur durée de vie estimée. La durée de vie des immobilisations incorporelles dépend de leur durée de vie économique spécifique ou de la durée de vie légale déterminée par un accord.

6.1.4.2 Immobilisations corporelles

Toutes les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût historique, diminué des amortissements et des pertes de valeur. Les coûts contiennent les dépenses engagées directement attribuables à l'acquisition, la construction ou le transfert de l'actif.

Les coûts ultérieurs sont intégrés dans la valeur comptable de l'actif ou constatés comme actif séparé, au besoin, uniquement lorsqu'il est probable que les bénéfices économiques futurs ou potentiels de service associés au poste reviendront à l'INTOSAI et que les coûts peuvent être évalués de manière fiable. Les coûts d'entretien et de réparation sont comptabilisés aux états de la performance financière au cours de la période financière où ils ont été encourus.

6.1.4.3 Dépréciation

La dépréciation d'actifs est calculée en utilisant la méthode de l'amortissement linéaire pour allouer les coûts, diminué de leur valeur résiduelle sur leur durée de vie utile estimée, comme suit :

Type d'actif selon le taux de l'amortissement linéaire :

Immobilisations incorporelles	3 à 4 ans
Matériel informatique	3 ans

Les plus-values et moins-values de cession sont déterminées en comparant le produit de la cession diminué des frais de cession à la valeur comptable de l'actif. Elles sont portées aux états de la performance financière.

6.1.4.4 Pertes de valeur sur actifs non financiers

Les actifs qui sont sujets à une amortisation / dépréciation subissent chaque année un test de dépréciation. Les actifs faisant l'objet d'un amortissement sont soumis à un test de dépréciation chaque fois qu'un événement ou un changement de circonstances donne à penser que la valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une perte de valeur est comptabilisée à raison de l'excédent de la valeur comptable d'un actif sur sa valeur recouvrable (service). La valeur recouvrable (service) est la plus élevée de la juste valeur de l'actif, diminuée des frais de vente, et de sa valeur d'utilité.

Les valeurs résiduelles des immobilisations corporelles et leur durée de vie utile sont examinées – et ajustées au besoin, une fois par an. Si la valeur recouvrable (service) estimée d'un actif est inférieure à sa valeur comptable, la valeur comptable de l'actif doit être ramenée à sa valeur recouvrable. Si les raisons pour les pertes des années précédentes ne s'appliquent plus, les pertes de valeur sont reprises en conséquence.

6.1.4.5 Créances sans contrepartie

Les créances provenant de transactions sans contrepartie sont comptabilisées à la valeur initiale, diminuée des dépréciations pour perte de valeur. Une dépréciation pour perte de valeur sur créances sans contrepartie est constatée en présence d'éléments objectifs indiquant qu'INTOSAI ne sera pas en mesure de recouvrer tous les montants dus aux échéances initialement prévues des créances de transactions sans contrepartie.

La dépréciation correspond à la différence entre la valeur comptable de la créance et son montant recouvrable. La dépréciation est comptabilisée dans les états de la performance financière.

6.1.4.6 *Trésorerie et équivalents de trésorerie*

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont des instruments financiers classés comme actifs financiers disponibles à la vente. Ils comprennent l'encaisse, les dépôts bancaires à vue ou à court terme très liquides assortis d'échéances initiales inférieures ou égales à trois mois, ainsi que les découverts bancaires et sont comptabilisés sur la base de la juste valeur.

6.1.4.7 *Comptes de dépôts à terme*

En investissant les fonds de l'INTOSAI, celle-ci agit avec la plus grande prudence. C'est la raison pour laquelle il existe une garantie de dépôt à 100 % par le biais d'assurances ou la République fédérale d'Autriche pour tous les comptes de dépôts à terme de l'INTOSAI. Pour assurer que les fonds sont suffisamment disponibles en vue de financer les activités en cours de l'INTOSAI, des dépôts à long terme (> 3 ans, date d'échéance = période budgétaire) ont été évités.

6.1.4.8 *Provisions*

Les provisions sont comptabilisées quand l'INTOSAI a une obligation actuelle juridique ou implicite envers des parties tierces en raison d'événements passés, il est plus probable qu'improbable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour éteindre cette obligation et que le montant de celle-ci peut être estimé de manière fiable. Aucune provision n'est comptabilisée pour des pertes opérationnelles futures. Le montant comptabilisé en provision correspond à la meilleure estimation des dépenses nécessaires au règlement de l'obligation actuelle à la date de clôture. Lorsque la provision comprend une population nombreuse d'éléments. L'obligation est estimée en pondérant tous les résultats possibles en fonction de leur probabilité (méthode de la « valeur attendue »).

6.1.4.9 *Dettes*

La plus grande partie des dettes de l'INTOSAI n'est pas liée à des transactions d'échange telles l'achat de biens ou de services – il s'agit plutôt de fonds non payés pour les bénéficiaires des six programmes majeurs énoncés à l'article III.5 du Règlement financier et des Règles de gestion financière de l'INTOSAI.

Elles sont comptabilisées avec le montant non payé à la fin de la date de clôture.

Les dettes résultant de l'achat de biens et de services sont comptabilisées lors de la réception de la facture pour le montant initial de celle-ci et les dépenses correspondantes sont saisis dans les comptes lorsque les biens ou services sont livrés ou fournis par l'INTOSAI et acceptés par celle-ci.

6.1.4.10 *Comptes de régularisation du passif*

Les transactions et événements sont comptabilisés dans les états financiers à la période à laquelle ils se rapportent. En fin d'exercice, lorsqu'une facture n'a pas été envoyée alors que le

service a été rendu ou les biens livrés par l'INTOSAI, ou qu'il existe un accord contractuel, le montant correspondant est comptabilisé dans les états financiers en tant que produits à recevoir. Par ailleurs, lorsque, en fin d'exercice, une facture a été envoyée alors que le service n'a pas encore été rendu ou que les biens n'ont pas encore été livrés, le produit correspondant est reporté et sera comptabilisé lors de l'exercice comptable suivant. Les dépenses sont également comptabilisées en fonction de la période à laquelle elles se rapportent. A la fin de la période comptable, les charges à payer sont constatées sur la base du montant estimatif des transferts dus au titre de l'exercice.

6.1.4.11 Subventions et dons

Les subventions et dons aux fins de l'INTOSAI sont généralement comptabilisés en tant qu'actifs et produits lorsqu'il est probable que les bénéfices économiques ou le potentiel de service futurs iront à l'entité et que la juste valeur des actifs peut être évaluée de manière fiable.

Les subventions et dons perçus aux fins de l'INTOSAI, de manière générale ou aux fins désignées par le cédant ou donateur se référant explicitement à l'article 12, alinéa 1, lettre (b) des Statuts de l'INTOSAI, ne sont pas sujets à l'affectation et à la distribution en vertu du Chapitre III.5 du Règlement financier et des Règles de gestion financière de l'INTOSAI. Ces subventions et dons sont comptabilisés en tant qu'actifs et passifs au destinataire désigné lorsqu'il est probable que les bénéfices économiques ou le potentiel de service futurs iront à l'entité et que la juste valeur des actifs peut être évaluée de manière fiable.

6.1.5 État de la performance financière

6.1.5.1 Produits des opérations et charges sans contrepartie directe

6.1.5.1.1 Produits

L'unique source de revenu de l'INTOSAI, à savoir les cotisations des membres, est classée en tant que transaction sans contrepartie directe. Le montant de la cotisation des membres est fixé à l'Annexe du Règlement financier et des Règles de gestion financière de l'INTOSAI.

Les créances des cotisations de membres et produits connexes sont comptabilisées en vertu de l'article 12, alinéa 1, lettre (a) + (d) des Statuts de l'INTOSAI lorsque la classification annuelle des Nations Unies est rendue publique et que, en conséquence, les cotisations respectives des membres peuvent être évaluées de manière fiable.

6.1.5.1.2 Charges

Les charges proviennent des cotisations de membres de l'INTOSAI aux principales activités décrites à l'article III.5 du Règlement financier et des Règles de gestion financière de l'INTOSAI. Tel que stipulé à l'article III.5, la base d'évaluation pour ces cotisations est le montant reçu des cotisations de membres annuelles. Le dernier paiement à l'intention des bénéficiaires est

effectué à la fin décembre, de sorte qu'en fin d'exercice tous les montants reçus des cotisations de membres auront été transférés aux bénéficiaires.

Les charges sans contrepartie directe qui proviennent de l'achat de biens et services sont comptabilisés lorsque les biens sont livrés et acceptés par l'INTOSAI. Elles sont évaluées au coût de facturation initial. De plus, à la date des états financiers (31/12/2017), les charges liées au service rendu, au cours de la période pour laquelle la facture n'a pas encore été reçue ou acceptée, sont estimées et comptabilisées dans l'état de la performance financière.

6.1.6 Actifs éventuels

Un actif éventuel est un actif potentiel résultant d'événements passés et dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance (ou non) d'un ou plusieurs événements futurs incertains qui ne sont pas totalement sous le contrôle de l'INTOSAI. Une information sur un actif éventuel est fournie lorsque l'entrée d'avantages économiques ou un potentiel de service est probable.

6.1.7 Passifs éventuels

Un passif éventuel est une obligation potentielle résultant d'événements passés et dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance (ou non) d'un ou plusieurs événements futurs incertains qui ne sont pas totalement sous le contrôle de l'INTOSAI ; ou d'une obligation actuelle résultant d'événements passés, mais qui n'est pas comptabilisée car il est improbable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques ou le potentiel de service soient nécessaires pour éteindre l'obligation, ou que le montant de l'obligation en question ne puisse pas faire l'objet d'une estimation raisonnable.

6.2 Notes relatives aux états de la situation financière

6.2.1 Trésorerie et équivalents de trésorerie – actifs cou-rants

au 31 décembre	2017	2016	
	Solde en EUR		
Fonds de caisse	134	353	-
Compte courant (au jour le jour)	133.311	157.863	Compte principal pour les cotisations perçues et les paiements courants
Compte courant (au jour le jour)	69.198	80.368	Aux fins spéciales : évaluation par les pairs ADA ; cf. 6.2.9
Compte courant (au jour le jour)	49.724	19.066	Aux fins spéciales : financement volontaire interne ; cf. 6.2.9
Compensation arrondie	-1	-	-
Total	252.366	257.650	

6.2.2 Créances – actifs courants

Au 31 décembre 2017, les créances qui proviennent des cotisations de membres (transactions sans contrepartie directe) de 77 membres de l'INTOSAI s'élevaient à EUR 149.299. Dix membres de l'INTOSAI ont des arriérés d'un montant équivalent à environ 68 % de ce montant et 13 autres membres de l'INTOSAI ont des arriérés entre EUR 1.000 et EUR 5.200 (cf. Annexe IV.6).

au 31 décembre	2017	2016
	Solde en EUR	
Cotisations fixées pour les membres à part entière	146.619	132.197
Cotisations fixées pour les membres associés	2.680	58
Total (Cotisations fixées pour les membres)	149.299	132.255
Autres créances	695	1.125
Total créances	149.994	133.380

Les autres créances à hauteur de EUR 695 correspondent au produit d'intérêts non payé des comptes de dépôts à terme (liste sous le point 6.2.4) accumulé et alloué à l'exercice 2017.

6.2.3 Paiements d'avance – actifs courants

Conformément au principe de comptabilité d'exercice, les paiements d'avance pour les frais de cartes de crédit, assurances de voyage, le domaine du site web de l'INTOSAI et les frais de licence pour les logiciels ont été comptabilisés et accumulés à hauteur de EUR 754 en 2017.

6.2.4 Comptes de dépôts à terme – actifs courants

Au 31 décembre 2017, l'INTOSAI possède EUR 700.077 desquels elle peut disposer sur quatre différents comptes de dépôts à terme.

au 31 décembre 2017	Intérêts	Valeur comptable	Créances de ces comptes
		Solde en EUR	
Compte de dépôts à terme (1 mois), échéance 18 janvier 2018	0,000 %	400.000	0
Compte de dépôts à terme (18 mois), échéance 23 février 2018	0,375 %	100.000	386
Compte de dépôts à terme (24 mois), échéance 26 mars 2018	0,150 %	150.000	303
Compte de dépôts à terme (12 mois), échéance 5 septembre 2018	0,050 %	50.077	6
Total		700.077	695

6.2.5 Autres créances – actifs non courants

Les autres créances à hauteur de EUR 91 correspondent au produit d'intérêts non payé des comptes de dépôts à terme (échéance supérieure à 12 mois ; liste sous le point 6.2.6) accumulé et alloué à l'exercice 2017.

6.2.6 Comptes de dépôts à terme – actifs non courants

Au 31 décembre 2017, l'INTOSAI possède EUR 300.000 sur un compte de dépôts à terme.

au 31 décembre 2017	Intérêts	Valeur comptable	Créances de ces comptes
		Solde en EUR	
Compte de dépôts à terme (24 mois), échéance 18 mars 2019	0,050 %	300.000	91
Total		300.000	91

6.2.7 Immobilisations corporelles – actifs non courants

En 2017, aucun composant matériel n'a été acheté.

2017 – Matériel informatique	Solde en EUR
Solde d'ouverture	778
Additions	-
Cessions	-
Dépréciations (conf. aux états de la performance financière)	259
Réévaluations (nettes)	-
Solde de clôture (conf. aux états de la situation financière)	519
Somme des écarts de réévaluation	-
Somme des déficits de réévaluation	-
Valeur comptable brute	1.867
Amortissement/Dépréciation accumulés	1.348
Valeur comptable nette	519

6.2.8 Immobilisations incorporelles – actifs non courants

En 2017, quatre produits informatiques (logiciel) ont été achetés (base de données, site web, logiciel à contenu pour le site web).

2017 – Matériel informatique	Solde en EUR
Solde d'ouverture	13.698
Additions	8.782
Cessions	-
Dépréciations (conf. aux états de la performance financière)	6.913
Réévaluations (nettes)	-
Solde de clôture (conf. aux états de la situation financière)	15.566
Somme des écarts de réévaluation	-
Somme des déficits de réévaluation	-
Valeur comptable brute	26.981
Amortissement/Dépréciation accumulés	11.415
Valeur comptable nette	15.566

6.2.9 Autres passifs courants – passifs courants

Passifs en ...	2017	2016
	Solde en EUR	
À des fins spéciales : évaluation par les pairs ADA	69.198	80.368
À des fins spéciales : financement volontaire interne	49.524	18.866
Objectifs stratégiques	12.048	-
RIVCP (Revue internationale de la vérification des comptes publics)	9.714	8.286
IDI (Initiative de développement de l'INTOSAI)	2.503	2.155
Autres passifs	4.515	887
Compensation arrondie	-1	-
Total	147.501	110.562

Évaluation par les pairs ADA : En 2015 et 2016, l'Agence autrichienne de développement (ADA) a accordé une subvention volontaire de EUR 210.000,00 pour l'évaluation par les pairs aux fins désignées⁵ pour l'INTOSAI. Cette subvention volontaire n'est pas sujette à une répartition et

⁵ L'objectif de l'évaluation par les pairs était d'évaluer si les conditions cadres des ISC examinées étaient conformes aux normes internationales (ISSAI) sur l'indépendance des ISC (en premier lieu l'ISSAI 10 : Déclaration de Mexico, et l'ISSAI 11 : Lignes directrices de l'INTOSAI et pratiques exemplaires liées à l'indépendance des Institutions supérieures de contrôle des finances publiques) et de préparer les recommandations sur les mesures à prendre. L'évaluation par les pairs était axée sur huit principes clés de l'indépendance des ISC.

distribution en vertu du Chapitre III.5 du Règlement financier de l'INTOSAI. Pour l'exercice financier 2017, EUR 11.170 ont été accordés. Le montant total est disponible sur un compte en banque courant séparé. Dans les états de la situation financière ceci a été comptabilisé dans le solde en tant que passif courant à hauteur de EUR 69.198.

Financement volontaire interne : En 2017, l'INTOSAI a perçu une subvention volontaire d'un montant de EUR 40.500 de l'ISC de la Fédération de Russie désignée aux fins d'introduire le russe comme langue (non officielle) supplémentaire de l'INTOSAI, en vertu de la décision du Comité directeur en 2015. Des exercices précédents, un montant de EUR 18.866 était disponible pour des développements liés à l'établissement de normes professionnelles, aux programmes de la PFAC et aux projets de renforcement des capacités dès le 1^{er} janvier 2017. De telles subventions volontaires ne sont pas sujettes à une répartition et distribution en vertu du Chapitre III.5 du Règlement financier et des Règles de gestion financière de l'INTOSAI. A l'exception du montant de EUR 9.695 pour l'établissement de normes professionnelles, les bénéficiaires désignés n'ont pas eu accès aux subventions des exercices précédents. Elles ont été placées sur un compte courant mis en place par l'INTOSAI à cet effet, et ont généré des charges de EUR 148. Le montant total, plus EUR 200 (montant déposé initialement), de l'INTOSAI est disponible sur un compte en banque courant spécial. Dans les états de la situation financière, ceci a entraîné une diminution du passif courant comptabilisé à hauteur de EUR 49.524.

Les passifs sont les passifs des objectifs stratégiques, de la Revue internationale de la vérification des comptes publics (RIVCP), et de l'Initiative de développement de l'INTOSAI (IDI). Ils concernent des transferts qui doivent être effectués de cotisations affectées des membres de la deuxième moitié de l'exercice 2017.

Autres passifs : Les autres passifs au 31 décembre 2017 d'un montant de EUR 4.515 concernent des paiements non réglés pour des dépenses courantes liées aux activités du Secrétariat général (frais de déplacement).

6.2.10 Provisions à court terme – passifs courants

Les provisions à hauteur de EUR 14.893 ont été constituées pour des paiements attendus engagés durant l'exercice financier 2017 (traductions de la Circulaire pour la 70^{ème} réunion du Comité directeur, ainsi que frais de déplacement et frais postaux).

6.2.11 Cotisations payées par anticipation – passifs courants

Les cotisations payées par anticipation encourues au 31 décembre 2017 d'un montant de EUR 20.769 consistaient exclusivement en cotisations de membres pour le budget de l'INTOSAI reçues en 2017 ou de manière anticipée pour 2018 et exercices suivants (cf. Annexe IV.6).

6.2.12 Autres passifs non courants

Autres passifs non courants, au prochain organisateur du Congrès	Total	5 %
Base du passif :	Solde en EUR	
Cotisations reçues des membres de l'INTOSAI pour 2017 (cf. Annexe IV.6)	312.926	15.646
Cotisations reçues des membres de l'INTOSAI pour les périodes précédentes (cf. Annexe IV.6)	18.977	949
Intérêts sur les comptes de l'INTOSAI (cf. 6.3.3)	1.008	50
Total		16.645

Conformément au Règlement financier de l'INTOSAI, 5 % des produits perçus de l'INTOSAI (cotisations de membres et intérêts nets), sont attribués au prochain organisateur du Congrès, l'ISC de la Fédération de Russie. Pour 2017, un montant de EUR 16.645 a été attribué. Le montant, plus EUR 16.118 de 2016 ainsi que l'attribution pour 2018, sera transféré en 2019.

EUR 45 de produits d'intérêts supplémentaires des comptes de dépôts à terme (non courants ; cf. 6.2.6) ont été attribués aux objectifs stratégiques, à la RIVCP et à l'IDI et transférés en 2018.

6.3 Notes relatives aux états de la performance financière

6.3.1 Produits des cotisations de membres

Le barème des cotisations de membres de l'INTOSAI, en vigueur depuis 1984, organise les membres de l'INTOSAI en sept groupes de cotisation. Le classement des membres de l'INTOSAI dans les différents groupes de cotisation est fondé sur le barème des quotes-parts des Nations Unies (NU) pour les États respectifs.

Groupe de cotisation INTOSAI	Cotisation annuelle INTOSAI en EUR	Ordre du % cotisé au budget des NU
VII	459	≤ 0,049
VI	672	0,050 – 0,099
V	2.665	0,100 – 0,999
IV	5.331	1 – 3,999
III	10.661	4 – 10,999
II	17.783	11 – 19,999
I	26.663	≥ 20

La cotisation annuelle pour les membres associés correspond au groupe de cotisation V.

La cotisation de l'INTOSAI pour l'exercice 2017 est basée sur le barème des quotes-parts des NU pour l'exercice 2017. Le barème des quotes-parts des NU est disponible sur le site web des NU au lien suivant : <http://undocs.org/en/ST/ADM/SER.B/955>.

Le montant de EUR 348.947 correspond à la cotisation de l'INTOSAI pour 200 membres de l'INTOSAI pour 2017 (cf. Annexe IV.6). De ce montant, EUR 335.622 sont mis en recouvrement pour les membres à part entière et les EUR 13.325 qui restent pour les membres associés.

L'Annexe IV.6 contient des informations supplémentaires pour l'exercice 2017 liées aux arriérés, la situation actuelle et les avances de paiement de chaque membre de l'INTOSAI

6.3.2 Autres produits

Les autres produits incluent l'annulation de la régularisation des provisions pour la traduction de documents liés aux 69^{ème} et 70^{ème} réunions du Comité directeur de EUR 4.560, et EUR 379 pour les frais de déplacement et frais postaux pour l'exercice 2016.

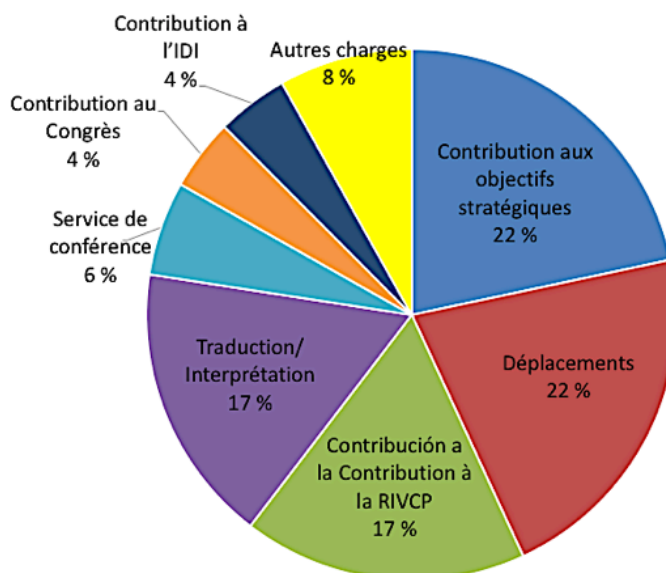
6.3.3 Intérêts des comptes de l'INTOSAI

Le produit d'intérêts bruts des comptes de dépôts à terme s'est élevé à EUR 1.344 au cours de l'exercice financier 2017, correspondant à un produit d'intérêts nets de EUR 1.008, après déduction de EUR 336 de prélèvement à la source sur les intérêts conformément à la Loi autrichienne relative à l'impôt sur les revenus, articles 93-97.

Type de compte	Nom de la banque (en abrégé)	Produit d'intérêts bruts	Retenue à la source sur les intérêts	Produit d'intérêts nets
		en EUR		
Compte de dépôts à terme	Erste Bank	69	17	52
Compte de dépôts à terme	HYPO Landesbank Vorarlberg	157	39	118
Compte de dépôts à terme	OEBFA – Trésorerie Autriche	25	6	19
Compte de dépôts à terme	OEBFA – Trésorerie Autriche	228	57	171
Compte de dépôts à terme	OEBFA – Trésorerie Autriche	278	69	208
Compte de dépôts à terme	Raiffeisen	118	30	88
Compte de dépôts à terme	BAWAG	88	22	66
Compte de dépôts à terme	HYPO NOE Landesbank	380	95	285
Compensation arrondie		+1	+1	+1
Total		1.344	336	1.008

6.3.4 Charges

Le montant total des charges liées aux activités d'exploitation s'élevait à EUR 382.888. Les principaux groupes responsables des charges figurant au diagramme circulaire suivant :



6.3.5 Allocation aux objectifs stratégiques

Conformément au Règlement financier de l'INTOSAI, 25 % des produits perçus de l'INTOSAI (cotisations de membres et intérêts nets), diminués des frais bancaires, sont attribués aux présidents des objectifs stratégiques (PSC, CBC, KSC, PFAC). Un montant de EUR 82.931 a été attribué pour l'exercice 2017.

6.3.6 Déplacements

Au cours de l'exercice 2017, des frais de déplacement d'un montant de EUR 82.116 ont été encourus, entre autres, pour les événements suivants :

- 24^{ème} Symposium ONU/INTOSAI à Vienne, Autriche (18 participants financés par l'INTOSAI ; EUR 23.183),
- 70^{ème} réunion du Comité directeur de l'INTOSAI à Graz, Autriche,
- 14^{ème} réunion de la Commission des affaires administratives, financières et politiques à Washington D.C., États-Unis d'Amérique,
- Plusieurs réunions des Comités de pilotage, Sous-commissions et Groupes de travail des Commissions d'objectifs,
- Réunion du Conseil de l'IDI, Oslo, Norvège.

6.3.7 Contribution à la RIVCP

Contribution à la RIVCP	Total	20%
Base de la contribution :	Solde en EUR	
Cotisations reçues des membres de l'INTOSAI pour 2017 (cf. Annexe IV.6)	312.926	62.585
Cotisations reçues des membres de l'INTOSAI pour la période précédente (cf. Annexe IV.6)	18.977	3.795
Intérêts sur les comptes de l'INTOSAI (cf. 6.3.3)	1.008	202
Total		66.582

Conformément au Règlement financier et des Règles de gestion financière de l'INTOSAI, 20 % des produits perçus de l'INTOSAI d'un montant de EUR 66.582 (cotisations de membres et intérêts nets), diminués des frais bancaires à hauteur de EUR 359, sont attribués à la Revue internationale de la vérification des comptes publics (RIVCP). Un montant de EUR 66.223 a été attribué pour l'exercice 2017.

6.3.8 Traduction/Interprétation

Les langues de travail officielles de l'INTOSAI sont l'allemand, l'anglais, l'arabe, l'espagnol et le français. Un grand nombre de documents ont été traduits par le personnel du Secrétariat général de l'INTOSAI. Pour tout service de traduction supplémentaire, des frais de traduction d'un montant de EUR 28.949 ont été encourus pour des traducteurs externes au cours de l'exercice 2017.

Pour le 24^{ème} Symposium ONU/INTOSAI et la 70^{ème} réunion du Comité directeur, des frais d'interprétation d'un montant de EUR 36.298 ont été encourus au cours de l'exercice 2017.

6.3.9 Service de conférence

Pour le 24^{ème} Symposium ONU/INTOSAI et la 70^{ème} réunion du Comité directeur, des charges d'un montant de EUR 21.960 ont été encourus pour le service de conférence au cours de l'exercice 2017. Pour le 24^{ème} Symposium ONU/INTOSAI et la 70^{ème} réunion du Comité directeur, les montants à hauteur de EUR 3.706 et EUR 18.254 ont été encourus respectivement.

6.3.10 Contribution au Congrès

Conformément au Règlement financier et des Règles de gestion financière de l'INTOSAI, 5 % des produits perçus par l'INTOSAI (cotisations de membres et intérêts nets), diminués des frais bancaires, sont attribués au prochain organisateur du Congrès, l'ISC de la Fédération de Russie. Un montant de EUR 16.645 a été attribué pour l'exercice 2017 (cf. le point 6.2.12).

6.3.11 Contribution à l'IDI

Contribution à l'IDI	Total	5 %
Base de la contribution :	Solde en EUR	
Cotisations reçues des membres de l'INTOSAI pour 2017 (cf. Annexe IV.6)	312.926	15.646
Cotisations reçues des membres de l'INTOSAI pour la période précédente (cf. Annexe IV.6)	18.977	949
Intérêts sur les comptes de l'INTOSAI (cf. 6.3.3)	1.008	50
Total		16.645

Conformément au Règlement financier de l'INTOSAI, 5 % des produits perçus par l'INTOSAI (cotisations de membres et intérêts nets), diminués des frais bancaires, sont attribués à l'Initiative de développement de l'INTOSAI (IDI). Un montant à hauteur de EUR 16.645 a été attribué pour l'exercice 2017.

6.3.12 Autres charges

Les autres charges d'un montant de EUR 31.120 incluent les postes suivants pour 2017 :

	Solde en EUR
Représentation	-10.773
Dépréciation	-7.172
Autres charges	-3.116
Frais bancaires	-2.641
TI	-2.520
Récompenses pour le personnel	-2.000
Transport	-1.905
Postage	-353
Retenue d'impôts sur les intérêts	-336
Littérature spécialisée	-167
Charges pour les périodes précédentes	-120
Fournitures de bureau	-17
Total	-31.120

6.3.13 Déficit pour la période

Le produit total d'un montant de EUR 355.230 et les charges totales d'un montant de EUR 382.888 entraînent un déficit de EUR 27.658 pour l'exercice financier 2017.

6.4 Notes relatives aux états de la trésorerie

L'information sur la trésorerie est utilisée pour fournir une base d'évaluation de la capacité de l'INTOSAI à générer de la trésorerie et équivalents de trésorerie, et de sa nécessité à utiliser ces flux de trésorerie.

Les états de la trésorerie sont préparés en application de la méthode indirecte. Cela signifie que les résultats économiques pour l'exercice financier 2017 sont ajustés des effets des transactions sans effet sur la trésorerie, de tout décalage ou régularisation d'entrées ou de sorties de trésorerie opérationnelle passées ou futures, liés à l'exploitation et de produits ou de charges liés aux flux de trésorerie concernant les investissements.

Les activités d'exploitation sont les activités de l'INTOSAI qui ne sont pas des activités d'investissement. Les activités d'investissement recouvrent l'acquisition et la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles ainsi que d'autres investissements hors exploitation qui ne sont pas inclus dans les équivalents de trésorerie.

6.4.1 Augmentation des dettes (passifs non courants)

Les dettes (passifs non courants) ont enregistré une augmentation de EUR 16.633 à EUR 16.176, soit une augmentation de EUR 32.809. La principale composante est le passif à l'organisateur du prochain Congrès, l'ISC de la Fédération de Russie, augmenté de EUR 16.645 (cf. aussi le point 6.2.12).

6.4.2 Augmentation des dettes (passifs courants)

En 2017, les dettes (passifs courants) ont augmenté de EUR 36.939 à EUR 110.562, soit une augmentation de EUR 147.501. Ceci est dû en grande partie à une augmentation des passifs aux objectifs stratégiques (EUR 12.048) et à un paiement reçu à des fins de financement interne par l'ISC de la Fédération de Russie en tant que langue de travail supplémentaire de l'INTOSAI (EUR 30.657).

6.4.3 Diminution des dettes (cotisations des membres par anticipation)

Au 31 décembre, les paiements reçus d'avance de l'INTOSAI ont enregistré une diminution de EUR 17.505 à EUR 38,274, soit une diminution de EUR 20.769. La raison de la diminution était le rééchelonnement du processus de mise en recouvrement des cotisations pour l'exercice 2018 du quatrième trimestre 2017 au premier trimestre 2018.

6.4.4 Augmentation des créances (cotisations de membres)

En 2017, une augmentation des créances des cotisations de membres (arriérés, cf. Annexe IV.6) de EUR 132.255 à EUR 149.299 a généré une différence de EUR 17.044.

6.4.5 Diminution des autres actifs courants (comptes de dépôts à terme)

En raison de la restructuration des comptes de dépôts à terme et donc de leur échéance, la diminution de EUR 750.058 en 2016 à EUR 700.077 en 2017 a généré une différence de EUR 49.981, ce qui a augmenté le flux de trésorerie provenant des activités d'investissement.

6.4.6 Augmentation des autres actifs non courants (comptes de dépôts à terme)

En raison de la restructuration des comptes de dépôts à terme et donc de leur échéance, l'augmentation de EUR 250.000 en 2016 à EUR 300.000 en 2017 a généré une différence de EUR 50.000, ce qui a diminué le flux de trésorerie provenant des activités d'investissement.

6.5 Notes relatives aux états de la comparaison des montants budgétisés et réels

La comparaison des montants budgétisés et réels pour 2017 montre un écart positif.

Le déficit budgétisé pour la période à hauteur de EUR 47.032 a diminué de plus de 40 % à un montant de EUR 27.658.

Le montant total des produits a dépassé le montant budgétisé de EUR 351.949, avec un écart de EUR 3.281, et s'est traduit par un montant de EUR 335.230.

Le montant total des charges a atteint EUR 382.888, équivalent à 96 % du montant budgétisé. Presque tous les types de charges ont fait preuve d'une rigueur budgétaire. À noter particulièrement sont les charges pour la traduction/l'interprétation, la représentation et les frais postaux. Ces trois types de charges ont amélioré le résultat pour l'exercice 2017 avec un écart positif de EUR 18.980.

Annexe IV.6 Membres de l'INTOSAI

AU 31 DÉCEMBRE 2017			COTISATION DUES	2017 SITUATION DE CETTE ANNÉE			PREVIOUS YEARS	ANNÉES SUIVANTES
Membres	Catégorie	% du budget des NU 2017	TOTAL	Cotisation	Paiement	Arriérés	Paiement	Avance
			en EUR					
1	Afghanistan (République islamique d')	VII	0,006	12,00	459,00	447,00	12,00	
2	Afrique du Sud	V	0,364		2.665,00	2.665,00	0,00	
3	Albanie	VII	0,008		459,00	459,00	0,00	
4	Algérie	V	0,161		2.665,00	2.665,00	0,00	
5	Allemagne	III	6,389		10.661,00	10.661,00	0,00	
6	Andorre	VII	0,006		459,00	459,00	0,00	
7	Angola	VII	0,010	12,00	459,00	447,00	12,00	12,00
8	Antigua - et - Barbuda	VII	0,002	459,00	459,00	0,00	459,00	
9	Antilles néerlandaises	VII	-		459,00	459,00	0,00	
10	Arabie saoudite	IV	1,146		5.331,00	5.331,00	0,00	2.566,00
11	Argentine	V	0,892		2.665,00	2.665,00	0,00	
12	Arménie	VII	0,006		459,00	459,00	0,00	0,78
13	Australie	IV	2,337		5.331,00	5.331,00	0,00	35,00
14	Autriche	V	0,720		5.230,00	5.230,00	0,00	2.665,00
15	Azerbaïdjan	VI	0,060		672,00	672,00	0,00	
16	Bahamas	VII	0,014	20,00	459,00	439,00	20,00	10,00
17	Bahreïn	VII	0,044		459,00	459,00	0,00	
18	Bangladesh	VII	0,010		459,00	459,00	0,00	
19	Barbade	VII	0,007	459,00	459,00	0,00	459,00	
20	Bélarus	VI	0,056		672,00	672,00	0,00	
21	Belgique	V	0,885		2.665,00	2.665,00	0,00	
22	Belize	VII	0,001	459,00	459,00	0,00	459,00	
23	Bénin	VII	0,003	1.770,00	459,00	0,00	459,00	
24	Bhoutan	VII	0,001	12,00	459,00	447,00	12,00	
25	Bolivie	VII	0,012		459,00	459,00	0,00	
26	Bosnie-Herzégovine	VII	0,013		459,00	459,00	0,00	
27	Botsuana	VII	0,014	25,00	459,00	434,00	25,00	25,00
28	Brésil	IV	3,823		5.331,00	5.331,00	0,00	
29	Brunéi	VII	0,029		459,00	459,00	0,00	
30	Bulgarie	VII	0,045		459,00	459,00	0,00	
31	Burkina Faso	VII	0,004		459,00	459,00	0,00	2.430,52
32	Burundi	VII	0,001		459,00	459,00	0,00	2.415,27
33	Cambodge	VII	0,004		459,00	459,00	0,00	
34	Cameroun	VII	0,010	1.266,38	459,00	0,00	459,00	
35	Canada	IV	2,921		5.331,00	5.331,00	0,00	
36	Cap Vert	VII	0,001		459,00	459,00	0,00	
37	Chili	V	0,399		2.665,00	2.665,00	0,00	
38	Chine	III	7,921		10.661,00	10.661,00	0,00	10.661,00
39	Chypre	VII	0,043		459,00	459,00	0,00	
40	Cité du Vatican	VII	-		459,00	459,00	0,00	
41	Colombie	V	0,322		2.665,00	2.665,00	0,00	
42	Congo	VII	0,006	2.618,00	459,00	0,00	459,00	
43	Congo (République démocratique du)	VII	0,008		459,00	459,00	0,00	884,00
44	Costa Rica	VII	0,047		459,00	459,00	0,00	
45	Côte d'Ivoire	VII	0,009	15,00	459,00	444,00	15,00	17,00
46	Cour des comptes Européenne	II	-		17.783,00	17.783,00	0,00	
47	Croatie	VI	0,099		672,00	672,00	0,00	1.246,00
48	Cuba	VI	0,065		672,00	672,00	0,00	
49	Danemark	V	0,584		2.665,00	2.665,00	0,00	
50	Djibouti	VII	0,001	6.237,88	459,00	0,00	459,00	
51	Dominique	VII	0,001	5.565,44	459,00	0,00	459,00	
52	Egypte	V	0,152	5.230,00	2.665,00	0,00	2.665,00	
53	El Salvador	VII	0,014		459,00	459,00	0,00	
54	Émirats arabes unis	V	0,604		2.665,00	2.665,00	0,00	
55	Equateur	VI	0,067		672,00	672,00	0,00	46,01
56	Erythrée	VII	0,001		459,00	459,00	0,00	20,00
57	Espagne	IV	2,443		5.331,00	5.331,00	0,00	

AU 31 DÉCEMBRE 2017				COTISATION DUES	2017 SITUATION DE CETTE ANNÉE			PREVIOUS YEARS	ANNÉES SUIVANTES
Membres	Catégorie	% du budget des NU 2017	TOTAL	Cotisation	Paiement	Arriérés	Paiement	Avance	
			en EUR						
58	Estonie	VII	0,038		459,00	459,00	0,00		
59	États-Unis d'Amérique	I	22,000		26.663,00	26.663,00	0,00		
60	Ethiopie	VII	0,010	459,00	459,00	0,00	459,00		
61	Fédération de Russie	IV	3,088		5.331,00	5.331,00	0,00		
62	Fidji	VII	0,003	18,00	459,00	441,00	18,00	18,00	
63	Finlande	V	0,456		2.665,00	2.665,00	0,00		
64	France	III	4,859		10.661,00	10.661,00	0,00		
65	Gabon	VII	0,017	459,00	459,00	0,00	459,00		
66	Gambie	VII	0,001	1.360,50	459,00	0,00	459,00		
67	Géorgie	VII	0,008		459,00	459,00	0,00		
68	Ghana	VII	0,016	459,00	459,00	0,00	459,00		
69	Grèce	V	0,471		2.665,00	2.665,00	0,00		
70	Grenade	VII	0,001	903,00	459,00	0,00	459,00		
71	Guam	VII	-	-	-	-	-		
72	Guatemala	VII	0,028		459,00	459,00	0,00		
73	Guinée	VII	0,002	12.289,82	459,00	0,00	459,00		
74	Guinée équatoriale	VII	0,010	12.289,82	459,00	0,00	459,00		
75	Guinée-Bissau	VII	0,001	7.246,53	459,00	0,00	459,00		
76	Guyana	VII	0,002	14,50	459,00	444,50	14,50	5,50	
77	Haïti	VII	0,003	69,50	459,00	389,50	69,50	68,00	
78	Honduras	VII	0,008	901,00	459,00	0,00	459,00		
79	Hongrie	V	0,161		2.665,00	2.665,00	0,00		
80	Îles Cook	VII	-	467,00	459,00	0,00	459,00		
81	Îles Marshall	VII	0,001		459,00	459,00	0,00	1.260,37	8,73
82	Iles Salomon	VII	0,001	17,00	459,00	442,00	17,00	17,00	
83	Inde	V	0,737		2.665,00	2.665,00	0,00		0,36
84	Indonésie	V	0,504		2.665,00	2.665,00	0,00		
85	Iran (République islamique d')	V	0,471	15.021,25	2.665,00	0,00	2.665,00		
86	Iraq	V	0,129		2.665,00	2.665,00	0,00		115,00
87	Irlande	V	0,335		2.665,00	2.665,00	0,00		
88	Islande	VII	0,023		459,00	459,00	0,00		
89	Israël	V	0,430		2.665,00	2.665,00	0,00		
90	Italie	IV	3,748		5.331,00	5.331,00	0,00		
91	Jamaïque	VII	0,009		459,00	459,00	0,00	17,00	
92	Japon	III	9,680		10.661,00	10.661,00	0,00		
93	Jordanie	VII	0,020	459,00	459,00	0,00	459,00		
94	Kazakhstan	V	0,191		2.665,00	2.665,00	0,00		
95	Kenya	VII	0,018		459,00	459,00	0,00	894,00	
96	Kirghizistan	VII	0,002		459,00	459,00	0,00	2,00	
97	Kiribati	VII	0,001	15,00	459,00	444,00	15,00	459,00	
98	Koweït	V	0,285		2.665,00	2.665,00	0,00		
99	l'Ex-République yougoslave de Macédoine	VII	0,007		459,00	459,00	0,00		
100	Lesotho	VII	0,001	459,00	459,00	0,00	459,00		
101	Lettonie	VI	0,050		672,00	672,00	0,00		
102	Liban	VII	0,046	460,50	459,00	0,00	459,00		
103	Libéria	VII	0,001		459,00	459,00	0,00	3.344,00	91,63
104	Libye	V	0,125	5.230,00	2.665,00	0,00	2.665,00		
105	Liechtenstein	VII	0,007		459,00	459,00	0,00		
106	Lituanie	VI	0,072		672,00	672,00	0,00	647,00	
107	Luxembourg	VI	0,064		672,00	672,00	0,00		
108	Madagascar	VII	0,003	23,77	459,00	435,23	23,77	1.335,07	
109	Malaisie	V	0,322		2.665,00	2.665,00	0,00		
110	Malawi	VII	0,002	459,00	459,00	0,00	459,00		
111	Maldives	VII	0,002	459,00	459,00	0,00	459,00		
112	Mali	VII	0,003	1.034,97	459,00	0,00	459,00	442,00	
113	Malte	VII	0,016		459,00	459,00	0,00		
114	Maroc	VI	0,054	248,52	672,00	423,48	248,52	155,31	
115	Maurice	VII	0,012		459,00	459,00	0,00		
116	Mauritanie	VII	0,002	2.482,76	459,00	0,00	459,00		
117	Mexique	IV	1,435		5.331,00	5.331,00	0,00		

AU 31 DÉCEMBRE 2017				COTISATION DUES	2017 SITUATION DE CETTE ANNÉE			PREVIOUS YEARS	ANNÉES SUIVANTES
Membres	Catégorie	% du budget des NU 2017	TOTAL	Cotisation	Paiement	Arriérés	Paiement	Avance	
			en EUR						
118	Micronésie (Etats fédérés de Micronésie)	VII	0,001	0,36	459,00	458,64	0,36	10,84	
119	Moldavie	VII	0,004		459,00	459,00	0,00		
120	Monaco	VII	0,010		459,00	459,00	0,00		
121	Mongolie	VII	0,005	5,00	459,00	454,00	5,00	8,00	
122	Monténégro	VII	0,004		459,00	459,00	0,00		
123	Mozambique	VII	0,004		459,00	459,00	0,00	67,00	
124	Myanmar (République de l'Union du)	VII	0,010	17,00	459,00	442,00	17,00		
125	Namibie	VII	0,010		459,00	459,00	0,00		
126	Nauru	VII	0,001		459,00	459,00	0,00	1.734,00	85,55
127	Népal (République démocratique fédérale du)	VII	0,006		459,00	459,00	0,00		58,70
128	Nicaragua	VII	0,004		459,00	459,00	0,00		
129	Niger	VII	0,002	11.405,82	459,00	0,00	459,00		
130	Nigéria	V	0,209	7.077,00	2.665,00	0,00	2.665,00		
131	Norvège	V	0,849		2.665,00	2.665,00	0,00		
132	Nouvelle - Zélande	V	0,268		2.665,00	2.665,00	0,00		
133	Oman	V	0,113		2.665,00	2.665,00	0,00	25,00	
134	Ouganda	VII	0,009		459,00	459,00	0,00		
135	Pakistan	VI	0,093	30,00	672,00	642,00	30,00	20,00	
136	Palau	VII	0,001		459,00	459,00	0,00	408,45	145,34
137	Palestine	VII	-	37,50	459,00	421,50	37,50		
138	Panama	VII	0,034	0,03	459,00	458,97	0,03	10,03	
139	Papouasie-Nouvelle_Guniée	VII	0,004	1.361,00	459,00	0,00	459,00		
140	Paraguay	VII	0,014		459,00	459,00	0,00		
141	Pays-Bas	IV	1,482		5.331,00	5.331,00	0,00		
142	Pérou	V	0,136		2.665,00	2.665,00	0,00		
143	Philippines	V	0,165		2.665,00	2.665,00	0,00	25,67	353,61
144	Pologne	V	0,841		2.665,00	2.665,00	0,00		
145	Portugal	V	0,392		2.665,00	2.665,00	0,00		
146	Puerto Rico	VII	-	476,00	459,00	0,00	459,00		
147	Qatar	V	0,269		2.665,00	2.665,00	0,00		
148	République arabe syrienne	VII	0,024	1.767,89	459,00	0,00	459,00		
149	République centrafricaine	VII	0,001	12.289,82	459,00	0,00	459,00		
150	République de Corée	IV	2,039		5.331,00	5.331,00	0,00		
151	Republique démocratique populaire Lao	VII	0,003		459,00	459,00	0,00		
152	République dominicaine	VII	0,046	901,00	459,00	0,00	459,00		
153	République tchèque	V	0,344		2.665,00	2.665,00	0,00		
154	Roumanie	V	0,184		2.665,00	2.665,00	0,00		
155	Royaume - Uni	III	4,463		10.661,00	10.661,00	0,00		
156	Rwanda	VII	0,002	12,00	459,00	447,00	12,00	12,00	
157	Saint - Kitts - et - Nevis	VII	0,001		459,00	459,00	0,00	15,52	
158	Saint-Vincent-et-les-Grenadines	VII	0,001	13,93	459,00	445,07	13,93	14,60	
159	Sainte-Lucie	VII	0,001	13,84	459,00	445,16	13,84	14,55	
160	Samoa	VII	0,001	18,00	459,00	441,00	18,00	17,00	
161	Sao Tomé-et-Principe	VII	0,001	49,00	459,00	410,00	49,00		
162	Sénégal	VII	0,005	16,90	459,00	442,10	16,90		
163	Serbie	VII	0,032		459,00	459,00	0,00		
164	Seychelles	VII	0,001	2,00	459,00	457,00	2,00		
165	Sierra Leone	VII	0,001		459,00	459,00	0,00		
166	Singapour	V	0,447		2.665,00	2.665,00	0,00		
167	Slovaquie	V	0,160		2.665,00	2.665,00	0,00		
168	Slovénie	VI	0,084		672,00	672,00	0,00		
169	Somalie	VII	0,001	12.006,11	459,00	0,00	459,00		
170	Soudan	VII	0,010	925,00	459,00	0,00	459,00		
171	Soudan du Sud	VII	0,003		459,00	459,00	0,00	442,00	0,01
172	Sri Lanka	VII	0,031		459,00	459,00	0,00		
173	Suède	V	0,956		2.665,00	2.665,00	0,00		
174	Suisse	IV	1,140		5.331,00	5.331,00	0,00		
175	Suriname	VII	0,006	459,00	459,00	0,00	459,00		

AU 31 DÉCEMBRE 2017				COTISATION DUES	2017 SITUATION DE CETTE ANNÉE			PREVIOUS YEARS	ANNÉES SUIVANTES
Membres	Catégorie	% du budget des NU 2017	TOTAL	Cotisation	Paiement	Arriérés	Paiement	Avance	
			en EUR						
176	Swaziland	VII	0,002	459,00	459,00	0,00	459,00		
177	Tadjikistan	VII	0,004		459,00	459,00	0,00		388,00
178	Tanzanie (République - Unie de)	VII	0,010	13,59	459,00	445,41	13,59	10,00	
179	Tchad	VII	0,005		459,00	459,00	0,00		
180	Thaïlande	V	0,291		2.665,00	2.665,00	0,00		
181	Timor-Leste	VII	0,003	911,94	459,00	0,00	459,00		
182	Togo	VII	0,001	918,00	459,00	0,00	459,00	1.262,00	
183	Tonga	VII	0,001	25,48	459,00	433,52	25,48	24,73	
184	Trinité - et - Tobago	VII	0,034		459,00	459,00	0,00		
185	Tunisie	VII	0,028		459,00	459,00	0,00		
186	Turquie	IV	1,018		5.331,00	5.331,00	0,00		
187	Tuvalu	VII	0,001	2.573,00	459,00	0,00	459,00		
188	Ukraine	V	0,103		2.665,00	2.665,00	0,00		
189	Uruguay	VI	0,079		672,00	672,00	0,00	16,00	16,00
190	Vanuatu	VII	0,001	459,00	459,00	0,00	459,00		
191	Venezuela	V	0,571	2.646,36	2.665,00	18,64	2.646,36	2.565,00	
192	Viêt Nam	VI	0,058		672,00	672,00	0,00	7,00	
193	Yémen	VII	0,010	901,07	459,00	0,00	459,00		
194	Zambie	VII	0,007	459,00	459,00	0,00	459,00		
195	Zimbabwe	VII	0,004	901,00	459,00	0,00	459,00		
	Membres Associés								
196	AISCCUF	V	-		2.665,00	2.665,00	0,00		
197	Banque mondiale	V	-	2.665,00	2.665,00	0,00	2.665,00		
198	CPLP	V	-		2.665,00	2.665,00	0,00		6,73
199	IIA	V	-		2.665,00	2.665,00	0,00	25,50	
200	UEMOA	V	-	15,00	2.665,00	2.650,00	15,00	32,00	
	TOTAL			149.298,78	348.947,00	312.925,72	36.021,28	18.977,14	20.769,24